



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°04 DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 17 AVRIL 2023**

Le Conseil des Ministres s'est réuni en séance extraordinaire ce lundi 17 avril 2023, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le vendredi 14 avril 2023, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi, Exercice 2023-2024**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Ce projet de budget avait été analysé par le Conseil des Ministres en date du 05 avril 2023 et ce dernier était abouti aux conclusions suivantes :

- Surseoir sur le budget proposé et le restructurer autrement pour tenir compte de la notion de budget-programme ;
- Les structures dans lesquelles l'Etat dispose des actions ainsi que le niveau de son actionnariat doivent apparaître dans ce projet de budget;
- Les dividendes en provenance des entités dans lesquelles l'Etat dispose des actions doivent être clairement budgétisées comme recettes ;
- Les budgets des structures de l'Etat à gestion autonome, c'est-à-dire les dépenses et les recettes, doivent apparaître dans le budget de l'Etat ;
- Tout le patrimoine dont l'Etat dispose doit être clairement montré car il constitue un capital.

Une équipe d'experts économistes a été mise en place pour restructurer ce budget conformément à ces orientations.

Parmi les grandes allocations retenues dans ce projet de budget, il ya lieu de citer :

- Les salaires et traitement et la mise en œuvre de la politique salariale;
- Le Projet de construction de chemin de fer;
- Le Programme national de subventions en engrais ;
- La réhabilitation de la piste de l'Aéroport Melchior NDADAYE;
- L'allocation additionnelle du PBF (Ministère de la Santé publique) ;
- L'entretien des troupes militaires et polices ;
- L'achat camions et matériels de transmission ;
- Le Programme d'autonomisation économique et d'emploi des jeunes (PAEEJ) ;
- L'appui aux projets de développement de coopératives collinaires ;
- La construction du centre de cancérologie;
- L'équipement de renforcement du système de la sécurité publique et de la Défense Nationale.

Après analyse du projet de budget restructuré comme recommandé, le Conseil des Ministres l'a **adopté** avec les recommandations et les observations suivantes :

- Les montants alloués à certaines lignes budgétaires qui avaient été sous-estimés ont été revus à la hausse, tandis que d'autres qui avait été oubliés ont été créés. Il s'agit de :
  - Rémunération salariale de la Force de Défense Nationale du Burundi et de la Police Nationale du Burundi, conformément aux nouveaux statuts et à la politique salariale;
  - Frais de fonctionnement du PAEEJ ;
  - Alimentation des prisonniers ;
  - Entretien des élèves à régime d'internat pour le Ministère en charge de l'Education Nationale et le Ministère de la Santé Publique et achat de véhicules pour certaines écoles pour le Ministère de l'Education Nationale;
  - Réhabilitation de la piste de l'Aéroport Melchior NDADAYE ;
  - Construction de la Clôture du port de Kwale;
  - Achat de trois camionnettes double cabine pour la RTNB ;
  - Contrepartie pour indemnisation lors de l'électrification de 42 centres dans les Provinces de Kirundo et Muyinga;
  - Les frais de fonctionnement des Commissions techniques mises en place par Arrêté du Premier Ministre.

- Revoir à la hausse les recettes sur les activités suivantes car elles ont été sous-estimées :
- La téléphonie mobile
  - La taxation pour les Short Message Services Mobile (SMS Mobile) ;
  - La taxation pour les Services des Données Mobiles et Fixes (SDM & Fixes) ;
  - La taxation pour les Services Financiers Mobiles;
  - Taxation pour les autres services en rapports avec la communication via les Téléphones,
- La vente des passeports ordinaires, des cartes CEPGL et des laissez –passer.
- Moderniser la collecte des recettes par les Services de la Police Spéciale de Roulage et de sécurité routière;
- Revoir à la hausse l’amende appliquée en cas d’accident de roulage si cette révision ne viole pas le Code de la circulation routière;
- Procéder à la révision de l’ordonnance régissant le contrôle technique des véhicules ;
- Procéder à la révision des décrets- lois portant cadre organique des établissements publics burundais et des administrations personnalisées de l’Etat pour résoudre définitivement la question des Conseils d’Administration qui grèvent les budgets de ces structures alors qu’ils ne sont pas nécessaires;
- Instituer une amende en cas de dommage à une infrastructure publique ;
- Taxer les véhicules de luxe importés en appliquant un montant forfaitaire et non en pourcentage pour éviter des spéculations sur la valeur du véhicule et en les définissant par rapport à leur puissance;
- Augmenter la taxe d’immatriculation pour les véhicules et motos.

Il a été recommandé aux ministères concernés de mettre en place tous les instruments nécessaires pour que ces mesures soient mises en application.

D’autres recommandations sont:

- Mettre en œuvre le projet de construction de la Maison de la Jeunesse Africaine ;
- Vérifier que les budgets annexes concernant surtout les hôpitaux et les communes ne contiennent pas des erreurs;
- S’assurer qu’il n’y a pas d’activité prévue dans un ministère mais exécutée dans une Commune alors que la même Commune l’a prévue (éviter les doublons) ;
- Commencer la mise en oeuvre effective de la politique salariale, et s’il advenait qu’il y ait des erreurs les corriger après;
- Dans ce projet de budget, se conformer à la nomenclature prévue par la loi sur les finances publiques ;
- Amener les techniciens du Ministère des Finances à maîtriser le logiciel du budget-programme ;

- Veiller à ce que les prix des équipements ne soient pas surestimés et procéder à des achats groupés pour réduire les prix ;
- Assurer le suivi et la traçabilité des devises entrant issus du tourisme ;
- Veiller à ce que, avec l'Année 2024, le Burundi :
  - Dispose d'une industrie du fer
  - Exporte la tourbe en République Démocratique du Congo
  - Produise du marbre
- Finaliser les projets qui n'ont pas eu de financements à travers ce budget et les soumettre pour recherche de financements (Ministères en charge des TIC, de l'Environnement, de la Jeunesse, etc...);
- Accroître la capacité d'absorption du budget des projets ayant des financements pour qu'il n'y en ait pas qui tombent en annulation.

## **2. Plan d'Actions de l'Allocation Prévention et Résilience – Années Fiscales 2024-2026,** présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Le Burundi est membre effectif de la Banque mondiale depuis 1963. Il est classé dans la catégorie des pays à faible revenu et est éligible aux différents guichets de financements de l'Association Internationale pour le Développement (IDA).

Outre les ressources de l'IDA, les pays en développement peuvent accéder aux ressources additionnelles à partir d'une fenêtre complémentaire dénommée « Fragilité, Conflit et Violence».

Le Burundi est éligible à ce guichet qui regorge des ressources disponibles pour soutenir les efforts des pays qui s'attèlent aux politiques publiques/stratégies et programmes de développement qui s'attaquent aux facteurs de fragilité, de conflit et de violence.

L'éligibilité d'un pays est basée entre autre sur l'existence d'une stratégie nationale de prévention de conflit avec un plan d'action préparé en concertation avec la Banque Mondiale.

Le Burundi est en bonne position pour être éligible à ce financement compte tenu de l'engagement du Gouvernement à renforcer la paix et la stabilité à travers les stratégies existantes, en l'occurrence :

- (i) Le Plan National de Développement
- (ii) Le Programme National de Capitalisation de la Paix, Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique.

Toutes ces stratégies doivent être appuyées par un Plan d'actions pour leur opérationnalisation. C'est pour cette raison que ce plan d'actions a été élaboré.

Si le Burundi devient éligible, la Banque mondiale mettra à sa disposition une allocation d'environ 150 millions USD sous forme de soutien à la mise en œuvre des réformes économiques pour la période de 3 exercices budgétaires allant de 2023-2026.

Pour l'exercice budgétaire 2023-2024, une allocation d'au moins 50 millions USD pourrait être décaissée.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a **adopté** ce plan d'actions et a formulé, entre autres recommandations de:

- Etudier un format qui bâtit une diaspora solide sans exclusive qui participe réellement au développement du Burundi ;
- S'assurer que le plan d'actions proposé est sur les standards recommandés par la Banque Mondiale.

### **3. Divers**

Son Excellence le Président de la République a porté à la connaissance des membres du Gouvernement que les descentes qu'ils ont effectuées au début de l'Année 2023 ont été beaucoup appréciées par la population.

Il leur a demandé d'organiser une autre descente avant le début de l'année budgétaire 2023/2024 (c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023) pour écouter encore une fois les doléances de la population et y apporter des réponses.

Fait à Bujumbura, le 17 avril 2023

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE